

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

Annay-sous-Lens, le 03 août 2023



Yves TERLAT, Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX
ARRETES DU MAIRE**



**N°263/2023
ARRETE PORTANT RESTRICTION
DE CIRCULATION
PROLONGATION**



Nous, Maire de ANNAY-sous-LENS,

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L 113-1 et L 113-2 du Code de la Voirie Routière,
- Vu la demande formulée par la société AXIANS FIBRE NORD chargée de réaliser, pour le compte de la société EURAFIBRE, des travaux de tirage pour le passage de la fibre optique au niveau de la route de Lille à ANNAY,
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures particulières pour faciliter les travaux, et prévenir les accidents,

ARRETONS

Article 1^{er} :

L'arrêté n°237-2023 est prolongée jusqu'au 15 septembre 2023

Article 2 :

Les restrictions contenues dans l'arrêté initial devront respectées,

Article 3 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par la société AXIANS FIBRE NORD chargée de la réalisation des travaux, conformément à l'instruction interministérielle

Article 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

- Monsieur le Maire de ANNAY-sous-LENS,
 - Madame la Commandante - Commissariat de Police de CARVIN,
 - Monsieur le Directeur de l'Entreprise chargée de l'exécution des travaux,
 - Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Pour le Maire
et par délégation**

